

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-CL34

présenté par
Mme Ménard
-----**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	1 000 000	0
Concours spécifiques et administration	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 euros du programme 122 « Concours spécifiques et administration », action 01 « aide exceptionnelle aux collectivités territoriales » vers le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements », action 03. « soutien aux projets des communes et groupements de communes ».

Amendement d'appel.

Les communes et les groupements de communes qui font face au recul du trait de côte sont constamment menacées par la montée des eaux. Dans l'Hérault, cette situation est particulièrement critique puisque la mer peut gagner jusqu'à 5 mètres par an. Quelle aide l'État compte apporter à cette situation ?